

PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ CONCERTATION

COMMUNIQUÉ
24 NOVEMBRE 2022

La Communauté de communes souhaite se doter d'un document de planification de ses politiques de Mobilités sur une vision à 10 ans, 2023-2033. Dans ce cadre, elle lance une démarche d'élaboration de son Plan de mobilité simplifié, en concertation avec les administrés et acteurs du territoire. La finalité est de développer des solutions adaptées aux besoins de déplacements de sa population hors aire urbaine. Ainsi, pour bien identifier les pratiques en la matière, les difficultés rencontrées et les attentes exprimées, la Communauté de communes donne la parole à ses habitants, à travers des ateliers de concertation locaux et une enquête en ligne.



Granville Terre & Mer a pris la compétence Mobilités en juillet 2021. Cela lui permet de faciliter les déplacements et l'autonomie de ses habitants, tout en renforçant l'attractivité du territoire et en favorisant la transition écologique. Après le lancement, en juillet 2022, du réseau de bus Néva à l'échelle des 4 communes de l'aire urbaine, GTM se penche aujourd'hui sur les solutions de mobilités durables et solidaires en milieu rural et péri-urbain. L'intercommunalité entend ainsi répondre aux besoins de déplacements de tous ses habitants, quel que soit leur âge, leur lieu de vie, leur situation personnelle et professionnelle, par la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

• Les grands enjeux du PMS

- Diminuer la dépendance à la voiture, réduire l'autosolisme et agir dans le sens de la transition écologique ;
- Maintenir l'attractivité des territoires ruraux et péri-urbains ;
- Intégrer à la réflexion l'accompagnement au changement de comportement dans la manière de se déplacer.

• Les principaux objectifs du PMS

- Élaborer un panel de solutions en faveur d'une mobilité durable et solidaire [covoiturage / vélo / bus / autopartage / autostop / transport à la demande...] à la fois complémentaire de l'offre existante et adaptée au milieu rural et péri-urbain ;
- Proposer des solutions alternatives aux déplacements en fonction des besoins - ou actions en faveur de la "démobilité" : implantations de services de proximité, services itinérants, ... ;
- Réfléchir à des lieux d'intermodalités et points de connexion sur le territoire, tant entre les bassins de vie de GTM qu'avec les autres territoires.

• Une étude en 4 phases

Pour élaborer le document de planification de ce PMS, l'intercommunalité a choisi sur appel d'offre un cabinet d'étude pour l'accompagner dans cette démarche. La première phase a débuté en octobre dernier, par un diagnostic/état des lieux de l'offre et des pratiques en matière de mobilités à l'échelle du territoire. Elle aboutira d'ici un peu plus d'un an à l'élaboration d'un plan d'actions, testé au préalable. Tout au long de la démarche, habitants et acteurs des mobilités seront associés.

L'étude se déroule en 4 phases :

- 1 – Diagnostic – enquête et concertation
- 2 – Plan d'actions stratégique et expérimentations
- 3 – Évaluation des actions proposées et choix
- 4 – Rédaction du Plan de mobilité simplifié

Pour associer la population dès le début de la démarche et construire avec elle les solutions adaptées à ses besoins de mobilités, le diagnostic de ses habitudes, freins et attentes est mené sous deux formats participatifs : des ateliers de concertation en décembre sur les 4 bassins de vie du territoire, et un questionnaire en ligne jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

• Des ateliers de concertation

Pour permettre au plus grand nombre de participer, les ateliers sont proposés dans 4 communes du territoire :

- **Mardi 6 décembre à La Haye-Pesnel** (salle du Pays Hayland, 7B Av. Ernest Corbin)
- **Mercredi 7 décembre à Bréhal** (pôle de proximité intercommunal, 14 rue de la Gare)

- Lundi 12 décembre à Granville (salle du CRNG, bd des Amiraux)
- Mardi 13 décembre à Carolles (espace François Simon, 2 place de la Mairie)

> Gratuits et ouverts à tous sans réservation, de 18 h à 19 h 30

• Un questionnaire en ligne

Cette enquête permet aux participants de faire connaître l'essentiel de leurs besoins en 4 minutes : Quelles sont leurs habitudes et modes de déplacements au quotidien ? Quels freins et difficultés rencontrent-ils ? Quelles solutions de mobilités pourraient les aider à les surmonter ?

> Questionnaire disponible sur granville-terre-mer.fr jusqu'au 1^{er} janvier 2023

• Financements

La Communauté de communes est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilités TENMOD - territoires de nouvelles mobilités durables - de l'ADEME.

Le coût du Plan de Mobilité Simplifié est estimé à 75 000 €, cofinancés comme suit :

- . 31 % de l'Ademe
- . 49 % de l'Union européenne, via les fonds Leader
- . 20 % de GTM en autofinancement

Soutenu par :

